

Pour Ethos, «tout n'est pas noir ou blanc»

GOUVERNANCE La fondation genevoise, à l'inverse de ses principes originels, accepte certaines formes de protection des entreprises si elles vont dans l'intérêt de ces dernières à long terme

La fondation Ethos, qui s'était opposée à l'initiative Minder, dresse un bilan relativement positif de la mise en œuvre du projet. «L'analyse des assemblées générales des deux dernières années met en lumière une pression accrue des actionnaires sur les organes dirigeants», déclare Dominique Biedermann, président de la fondation, lors d'une conférence de presse, jeudi à Zurich. Ainsi, 12% des proposi-

tions soumises aux actionnaires ont récolté moins de 90% des votes et 4% moins de 80%.

Dominique Biedermann se félicite de l'augmentation de la participation aux assemblées à 66%, contre 55% par exemple en 2011 ou 2012. «Effet pervers de l'initiative Minder, de nombreuses caisses de pension achètent des fonds de placement plutôt que des actions pour éviter de voter», analyse l'expert genevois.

Ethos propose l'introduction d'un vote contraignant pour les fonds de placement. La fondation recommande aussi la publication des résultats précis des votes – un tiers des entreprises se contentent de déclarer l'ac-

ception ou le refus. Ces propositions sont à placer dans le contexte de la révision du droit des sociétés anonymes. Le Conseil fédéral publiera son projet en novembre.

Une approche différenciée

Ethos, qui fêtera ses 20 ans en février, œuvre en faveur d'une amélioration des pratiques de gouvernance des entreprises, mais prend parfois quelques distances avec la défense de l'actionnaire minoritaire. «Tout n'est pas noir ou blanc. Notre approche est devenue plus différenciée», déclare Vincent Kaufmann, directeur. Le principe d'«une action, un vote» est parfois défendu par

des investisseurs activistes en quête d'un gain à court terme, déplore-t-il.

Ethos s'en distancie et accepte dans certains cas des mesures de protection telles que les actions nominatives liées, si elles tiennent compte de l'intérêt à long terme de l'entreprise, explique Vincent Kaufmann.

Ethos constate que le taux de contestation des rémunérations est «élevé», dépassant parfois 49%. Les rémunérations des dirigeants des 204 plus grandes entreprises cotées (membres du SPI) ont progressé de 2% en 2015. ■

EMMANUEL GARESSUS, ZÜRICH
@garessus